

les bêtes féroces, et la peste, pour en faire mourir les hommes et les bêtes,

22. Il en restera cependant quelques-uns qui se sauveront, et qui en feront sortir des fils et des filles; voici qu'ils viendront auprès de vous, et vous verrez leur conduite et leurs œuvres, et vous vous consolerez du malheur que j'aurai fait tomber sur Jérusalem, et de tout ce que j'aurai fait venir sur elle.

23. Ils vous consoleront, lorsque vous verrez leur voie et leurs œuvres, et vous reconnaîtrez que ce n'est pas sans raison que j'ai fait tout ce que je lui ai fait, dit le Seigneur Dieu.

pestilentiam, immisero in Jerusalem, ut interficiam de ea hominem et pecus,

22. tamen relinquetur in ea salvatio educantium filios et filias; ecce ipsi ingredientur ad vos, et videbitis viam eorum et adinventiones eorum, et consolabimini super malo quod induxi in Jerusalem, in omnibus quæ importavi super eam.

23. Et consolabuntur vos, cum videritis viam eorum, et adinventiones eorum; et cognoscetis quod non frustra fecerim omnia quæ feci in ea, ait Dominus Deus.

## CHAPITRE XV

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, que fera-t-on du bois de la vigne, si on le compare à tous les autres arbres qui sont dans les bois et dans les forêts ?

3. En prendra-t-on du bois pour faire quelque ouvrage, ou en fabriquera-t-on une cheville pour y suspendre un objet quelconque ?

4. Voici, on le donne au feu en pâture; la flamme en consume l'un et l'autre bout, et le milieu est réduit en cendres : sera-t-il bon à quelque chose ?

5. Même lorsqu'il était entier, il n'était bon à rien; combien moins, quand le feu l'aura dévoré et consumé, en pourra-t-on faire quelque ouvrage ?

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, quid fiet de ligno vitis, ex omnibus lignis nemorum quæ sunt inter ligna silvarum ?

3. Numquid tolletur de ea lignum ut fiat opus, aut fabricabitur de ea paxillus ut dependeat in eo quodcumque vas ?

4. Ecce igni datum est in escam; utramque partem ejus consumpsit ignis, et medietas ejus redacta est in favillam; numquid utile erit ad opus ?

5. Etiam cum esset integrum, non erat aptum ad opus; quanto magis cum illud ignis devoraverit et combusserit, nihil ex eo fiet operis !

Tous les habitants de la capitale juive ne devaient pas périr pendant le siège. Les survivants, déportés à leur tour, viendront consoler sur la terre étrangère ceux de leurs frères qui y avaient été exilés les premiers : *et consolabimini...* Étrange consolation, cependant; car elle consistera à voir, par la conduite de ces nouveaux arrivants, combien Dieu avait eu raison de les châtier (*cum videritis viam...*, vers. 23), et la douleur causée aux anciens déportés par la ruine du royaume deviendra moins amère. — *Quod non frustra...* C.-A.-d. : sans de très graves motifs.

§ VI. — Quelques paraboles destinées à figurer les malheurs des Juifs. XV, 1 — XIX, 14.

1° Inutilité du bois de la vigne. XV, 1-8.

Dans les saints Livres, Israël est souvent comparé à une vigne. Cf. Ps. LXXIX, 9-18; Is. V, 1 et ss.; Jer. II, 21; Os. X, 1, etc. Ézéchiel laisse de côté la question des fruits, car, hélas! la théo-

cratie n'en portait que de mauvais à cette époque; il ne s'occupe que du bois de la vigne, dont il tire une application saisissante.

CHAP. XV. — 1-5. La parabole : le bois de la vigne n'est bon qu'à être brûlé. — *Quid fiet... ex omnibus...* ? Plus clairement, dans l'hébreu : Qu'a le bois de la vigne de plus que tout (autre) arbre, (de plus) qu'une branche qui est parmi les arbres de la forêt ? — *Numquid tolletur...* (vers. 3). Le prophète fait ressortir, par quelques traits ironiques, cette infériorité du bois de la vigne. — *Ut fiat opus* : quelque objet utile, taillé ou sculpté dans le tronc, dans les branches. Mais non, pas même une cheville (*paxillus*) à laquelle on suspendrait un vêtement ou un objet quelconque. Ce bois n'est pas assez solide pour cela. — *Ecce igni...* (vers. 4). A plus forte raison est-il absolument inutile lorsque le feu l'a déjà consumé en partie; et tel était le cas pour Juda, qui avait été si fortement atteint par le

6. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quomodo lignum vitis, inter ligna silvarum, quod dedi igni ad devorandum, sic tradam habitatores Jerusalem ;

7. et ponam faciem meam in eos : de igne egredientur, et ignis consumet eos ; et scietis quia ego Dominus, cum posuero faciem meam in eos,

8. et dederò terram inviam et desolatam, eo quod prævaricatores exstiterint, dicit Dominus Deus.

6. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Comme le bois de la vigne, que j'ai livré au feu parmi les arbres des forêts, pour être consumé, ainsi je livrerai les habitants de Jérusalem.

7. Je dirigerai ma face contre eux : ils sortiront d'un feu, et un autre feu les consumera ; et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai dirigé ma face contre eux,

8. et que j'aurai rendu leur pays inaccessible et désert, parce qu'ils ont été prévaricateurs, dit le Seigneur Dieu.

## CHAPITRE XVI

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, notas fac Jerusalem abominationes suas ;

3. et dices : Hæc dicit Dominus Deus Jerusalem : Radix tua et generatio tua de terra Chanaan ; pater tuus Amorrhæus, et mater tua Cethæa.

4. Et quando nata es, in die ortus tui, non est præcisus umbilicus tuus ; et aqua non es lota in salutem, nec sale salita, nec involuta pannis.

5. Non pepercit super te oculus, ut

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, fais connaître à Jérusalem ses abominations ;

3. et tu diras : Ainsi parle le Seigneur Dieu à Jérusalem : Ta race et ton origine viennent du pays de Chanaan ; ton père était Amorrhéen, et ta mère Céthéenne.

4. Lorsque tu es née, le jour de ta venue au monde, ton nombril n'a pas été coupé ; tu n'as pas été lavée dans l'eau pour être purifiée, ni frottée de sel, ni enveloppée de langes.

5. Aucun œil ne te regarda avec pitié,

malheur. — *Utramque partem... et mediætas* : les deux extrémités et le milieu ; par conséquent, l'arbuste tout entier.

6-8. Explication de la parabole. — *Lignum vitis... quod... igni...* Ce bois a été destiné au feu plus que tous les autres, puisqu'il ne peut servir à aucun autre usage lorsqu'il refuse de donner des fruits. Cf. Joan. xv, 4-6. — *De igne egredientur* (vers. 7). L'hébreu emploie le prétérit : Ils sont sortis du feu. C.-à-d. qu'ils sont déjà à moitié consumés. Bientôt ils le seront totalement : *ignis consumet...* — *Eo quod prævaricatores...* (vers. 8). Le Seigneur est toujours attentif à justifier la sévérité de ses jugements.

2<sup>o</sup> Parabole de l'épouse adultère. XVI, 1-63.

Drame vivant, qui raconte, sous une figure fréquemment employée par les prophètes (cf. Jer. II, 2 et ss. ; Os. I-III, etc.), les infidélités sans nombre de la nation juive à l'égard de Jéhovah, son époux mystique. La conduite ignominieuse des Juifs est décrite longuement et avec une grande hardiesse d'expressions. Le prophète expose tour à tour : 1<sup>o</sup> les bienfaits du Seigneur envers son peuple, vers. 1-14 ; 2<sup>o</sup> la noire ingratitude des Juifs, vers. 15-32 ; 3<sup>o</sup> les châtiements qui les attendent s'ils ne se convertissent promptement, vers. 33-52 ; 4<sup>o</sup> le pardon généreux

sur lequel ils peuvent compter s'ils se repentent, vers. 55-63.

CHAP. XVI. — 1-14. Bienfaits dont le Seigneur n'a jamais cessé de combler sa nation choisie. — *Et factus est...* L'introduction accoutumée (vers. 1). — *Notas fac...* (vers. 2). Le thème général de ce chapitre. — *Hæc dicit...* Les vers. 3-5 remontent, pour mettre les bontés divines dans un relief plus saisissant, jusqu'aux origines premières de Jérusalem, c.-à-d. de la nation entière, comparée à une enfant misérablement délaissée. — *Radix... de Chanaan*. Manière énergique de dire qu'Israël était, par ses mœurs, aussi foncièrement païen que si le sang chanaanéen avait toujours coulé dans ses veines. Le pays de Chanaan avait été le lieu de son origine en tant que peuple, lorsque les patriarches Abraham, Isaac et Jacob habitaient cette contrée. — *Amorrhæus... Cethæa* (hébr. : *חִיטִי*). Les Amorrhéens et les Héthéens, ainsi que les appelle habituellement la Vulgate, sont cités comme deux des principales tribus chanaanéennes. Cf. Gen. xv, 16 ; xxvii, 46 ; Jos. I, 4, etc. — *Quando nata...* (vers. 4). Aujourd'hui encore, dans l'Orient biblique, il n'est pas rare que les filles soient abandonnées et exposées aussitôt après leur naissance. — *Non est præcisus...* La vie des nou-

pour te faire une seule de ces choses, par compassion pour toi ; mais tu as été jetée à terre, le jour de ta naissance, comme si l'on avait horreur de toi.

6. Passant auprès de toi, je te vis foulée aux pieds dans ton sang, et je te dis, lorsque tu étais couverte de ton sang : Vis ; oui, je te dis : Vis dans ton sang.

7. Je t'ai fait croître comme l'herbe des champs ; tu as pris de l'accroissement, tu es devenue grande, tu t'es développée, tu as atteint l'âge de la beauté féminine, tes seins se sont formés et tes poils ont poussé ; et tu étais nue et pleine de confusion.

8. J'ai passé auprès de toi, et je t'ai vue, et voici que c'était ton temps, le temps d'être aimée ; j'ai étendu sur toi mon vêtement, et j'ai couvert ton ignominie ; je te jurai *fidélité*, et je fis alliance avec toi, dit le Seigneur Dieu, et tu es devenue mienne.

9. Je te lavai dans l'eau, j'enlevai ton sang de dessus toi, et je t'oignis d'huile.

10. Je te revêtis de broderies, je te donnai des chaussures couleur d'hya-cinthe ; je te ceignis de lin, et je te couvris des vêtements les plus fins.

11. Je te parai d'ornements ; je mis des bracelets à tes mains et un collier autour de ton cou.

12. Je mis un anneau d'or au-dessus de ta bouche, et des pendants à tes oreilles, et une couronne magnifique sur ta tête.

faceret tibi unum de his, misertus tui ; sed projecta es super faciem terræ in abjectione animæ tuæ, in die qua nata es.

6. Transiens autem per te, vidi te conculcari in sanguine tuo ; et dixi tibi, cum esses in sanguine tuo : Vive ; dixi, inquam, tibi : In sanguine tuo vive.

7. Multiplicatam quasi germen agri dedi te ; et multiplicata es, et grandis effecta, et ingressa es, et pervenisti ad mundum muliebrem ; ubera tua intumuerunt, et pilus tuus germinavit ; et eras nuda, et confusione plena.

8. Et transivi per te, et vidi te ; et ecce tempus tuum ; tempus amantium ; et expandi amictum meum super te, et operui ignominiam tuam ; et juravi tibi, et ingressus sum pactum tecum, ait Dominus Deus, et facta es mihi.

9. Et lavi te aqua, et emundavi sanguinem tuum ex te, et unxi te oleo.

10. Et vestivi te discoloribus, et calceavi te ianthino ; et cinxi te bysso, et indui te subtilibus.

11. Et ornavi te ornamento, et dedi armillas in manibus tuis, et torquem circa collum tuum.

12. Et dedi in aurem super os tuum, et circulos auribus tuis, et coronam decoris in capite tuo.

veau-nés court de grands risques, lorsque cette opération n'est pas faite immédiatement. — *Aqua non es lota...* On n'a pas même pris la peine de lui rendre ce facile service. — *Nec... salita...* Coutume orientale, destinée à fortifier et à endurcir le corps. — *Nec involuta...* Autre preuve d'un manque total d'affection. — *Projecta...* (verset 6). Hébr. : Jetée sur la face de la campagne. C.-à-d., abandonnée au milieu des champs. Les mots in *Abjectione antipæ...* sont un hébraïsme qui équivaut à cette proposition : Parce qu'on l'abhorrait. — *Transiens autem...* Contraste admirable (vers. 6-14) : les bontés de Jéhovah pour cette pauvre enfant délaissée. Les versets qui précèdent représentaient Israël en Chanaan au début de son histoire, et en Égypte pendant son dur esclavage ; ceux-ci racontent en abrégé ce qui lui advint à partir de la sortie d'Égypte jusqu'à son installation dans la terre promise. — *Vidi te...* Passant auprès de l'enfant (*per te*), Jéhovah fut touché de compassion à la vue du sang qui la souillait : *conculcari in sanguine ; « adhuc a mère rubentem »* (saint Jérôme), car elle n'avait pas été lavée (vers. 4<sup>b</sup>). — *Vive, dixi... vive.* La voilà sauvée ! Les répétitions at-

testent l'étendue de la pitié divine. — *Multiplicatam* (littéralement dans l'hébreu : myriade)... Allusion à la croissance rapide du peuple en Égypte. Le verbe *ingressa es* n'est pas dans l'hébreu. — *Ad mundum muliebrem.* Hébr. : (Tu parvins) à une beauté parfaite. Cf. Jer. III, 19. — *Ubera... et pilus...* « Ostendit tempus pubertatis, » saint Jérôme. Mais, quoique arrivée à l'âge adulte, l'enfant était encore à demi sauvage et délaissée (*eras nuda*). — *Et transivi* (vers. 8). Dieu passa de nouveau près d'elle, et, cette fois, il la transforma complètement, sa pitié ayant fait place à l'amour le plus tendre. — *Tempus amantium.* Mieux : « amorum ». La jeune fille était devenue nubile. — *Expandi amictum...* Par cet acte symbolique, le Seigneur indiquait qu'il la prenait sous sa protection spéciale et voulait l'épouser. Cf. Ruth, III, 9. — *Juravi...* Le serment des fiançailles. Cf. xx, 5-6 ; Os. II, 21. — *Ingressus pactum...* L'alliance matrimoniale au Sinaï. Cf. Ex. xxiv, 8, et xxxiv, 27 ; Deut. v, 2, etc. — *Et lavi...* Soins admirables dont Jéhovah entourait sa jeune épouse (vers. 9 et ss.). — *Unxi te :* avec des parfums de grand prix, selon l'usage oriental. Cf. xxxii, 40 ; Esth. II, 12, etc.

13. Et ornata es auro et argento, et vestita es bysso et polymito et multicoloribus; similam, et mel, et oleum comedisti; et decora facta es vehementer nimis, et profecisti in regnum.

14. Et egressum est nomen tuum in gentes propter speciem tuam, quia perfecta eras in decore meo, quem posueram super te, dicit Dominus Deus.

15. Et habens fiduciam in pulchritudine tua, fornicata es in nomine tuo, et exposuisti fornicationem tuam omni transeunti, ut ejus fieres.

16. Et sumens de vestimentis tuis, fecisti tibi excelsa hinc inde consuta, et

13. Tu fus parée d'or et d'argent, et tu fus vêtue de lin et de broderies de diverses couleurs; tu mangeas la plus pure farine, le miel et l'huile; tu devins extrêmement belle, et tu parvins à la dignité royale.

14. Ta renommée se répandit parmi les nations, à cause de ta beauté; car tu étais parfaite, grâce à la beauté que j'avais mise en toi, dit le Seigneur Dieu.

15. Mais, te confiant en ta beauté, tu t'es prostituée, à la faveur de ton nom, et tu as exposé ta fornication à tous les passants, en te livrant à eux.

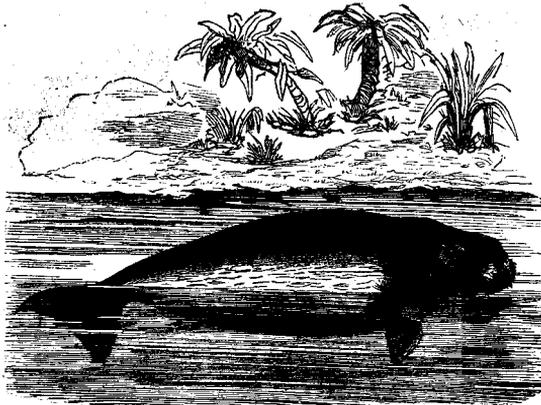
16. Tu as pris de tes vêtements et tu t'en es fait des hauts lieux, en les cou-

— *Vestisti te...* (vers. 10). Dieu la couvre de magnifiques vêtements. *Discoloribus*: des vêtements brodés en différentes couleurs; cf. xxvi, 16, et xxvii, 7; Jud. v, 30; Ps. xlii, 15, etc. — *Ianthino*. Chaussures de couleur violette, c.-à-d. riches et gracieuses. L'hébreu *yâhâs* désigne très probablement le dugong, poisson dont la peau

*nam decoris...*: un diadème royal. Cf. xxiii, 42; Jer. xiii, 18. — *Ornata... auro* (vers. 13<sup>a</sup>). Récapitulation de ce qui concerne la parure et les vêtements. — *Polymito et multicoloribus*. Hébr.: de *mést* (note du vers. 10<sup>b</sup>) et de broderies. — *Similam, et mel...* (vers. 13<sup>b</sup>). La nourriture que la jeune épouse recevait de son époux céleste était excellente, délicate.

— *Profecisti in regnum*. Elle devint finalement une reine glorieuse, dont la renommée remplissait le monde (*et egressum est...*, vers. 14). Par ces mots, Ezéchiel décrit brièvement la formation du royaume d'Israël en Palestine. — *In decore meo...* C.-à-d., grâce aux dons divins qui viennent d'être énumérés (vers. 8 et ss.).

15-34. La honteuse ingratitude de Jérusalem. — *Fornicata es...* Le vers. 15 exprime l'idée principale de cet alinéa, qui sera ensuite reprise en sous-œuvre et développée. — *In nomine tuo*: à cause de ton renom. Le peuple hébreu abusa indignement de la gloire qu'il tenait de son Dieu (cf. vers. 14). — *Omni transeunti*. C.-à-d., à tous les faux dieux, puisque les aditères de



Le dugong.

est utilisée pour fabriquer des sandales et des tentures. Voyez Ex. xxv, 5. — *Bysso*. D'après la Vulgate et les LXX, il s'agirait d'une ceinture de fin lin (*cinaxi te*). Le verbe hébreu *yâhâs* désigne plutôt le turban enroulé autour de la tête. — *Subtilibus*: d'étoffes légères. Le mot hébreu correspondant, *mést*, n'est employé qu'ici et au vers. 13. Les rabbins croient que c'est le nom de la soie. — *Et ornata...* Après les vêtements, la parure, non moins précieuse que belle (vers. 11 et ss.). Les bijoux énumérés sont ceux que portent habituellement les femmes de l'Orient. — *Circulos auribus...* (vers. 12): l'anneau suspendu au nez. Cf. Gen. xxiv, 22; Is. iii, 21 et la note (*Atl. archéol.*, pl. vi, fig. 6-7). — *Coro-*

Jérusalem figurent son idolâtrie. — *Fecisti... excelsa...* Le culte sur les hauts lieux (vers. 16; cf. vi, 13, etc.). — *Hinc inde consuta*. Avec les riches vêtements que le Seigneur lui avait donnés, l'épouse infidèle dressait sur les hauteurs des tentes pour abriter ses crimes. — *Tulisti vasa...* (vers. 17). Autre abus des dons célestes. Ce verset et les deux suivants décrivent le culte des idoles proprement dites. — *Imagines masculinas*. Ce trait a été choisi à dessein, parce qu'il cadre mieux avec l'idée de la parabole. — *Operuisti illas* (vers. 18<sup>a</sup>). Les statues des faux dieux étaient, d'ordinaire, richement vêtues. Cf. Jer. x, 9; Bar. vii, 11, etc. — *Oleum... et thymiamata...* (vers. 18<sup>b</sup>-19). Offrandes de divers genres faites

13. Et ornata es auro et argento, et vestita es bysso et polymito et multicoloribus; similam, et mel, et oleum comedisti; et decora facta es vehementer nimis, et profecisti in regnum.

14. Et egressum est nomen tuum in gentes propter speciem tuam, quia perfecta eras in decore meo, quem posueram super te, dicit Dominus Deus.

15. Et habens fiduciam in pulchritudine tua, fornicata es in nomine tuo, et exposuisti fornicationem tuam omnibus transeuntibus, ut ejus fieres.

16. Et sumens de vestimentis tuis, fecisti tibi excelsa hinc inde consuta, et

13. Tu fus parée-d'or et d'argent, et tu fus vêtue de lin et de broderies de diverses couleurs; tu mangeas la plus pure farine, le miel et l'huile; tu devins extrêmement belle, et tu parvins à la dignité royale.

14. Ta renommée se répandit parmi les nations, à cause de ta beauté; car tu étais parfaite, grâce à la beauté que j'avais mise en toi, dit le Seigneur Dieu.

15. Mais, te confiant en ta beauté, tu t'es prostituée, à la faveur de ton nom, et tu as exposé ta fornication à tous les passants, en te livrant à eux.

16. Tu as pris de tes vêtements et tu t'en es fait des hauts lieux, en les cou-

— *Vestivi te...* (vers. 10). Dieu la couvre de magnifiques vêtements. *Discoloribus*: des vêtements brodés en différentes couleurs; cf. xxvi, 16, et xxvii, 7; Jud. v, 30; Ps. xlv, 15, etc. — *Ianthino*. Chaussures de couleur violette, c.-à-d. riches et gracieuses. L'hébreu *hâbâs* désigne très probablement le dugong, poisson dont la peau

*nam decortis...*: un diadème royal. Cf. xxiii, 42; Jer. xiii, 18. — *Ornata... auro* (vers. 13<sup>a</sup>). Récapitulation de ce qui concerne la parure et les vêtements. — *Polymito et multicoloribus*. Hébr.: de *mésit* (note du vers. 10<sup>b</sup>) et de broderies. —

— *Similam, et mel...* (vers. 13<sup>b</sup>). La nourriture que la jeune épouse recevait de son Époux céleste était excellente, délicate.

— *Profecisti in regnum*. Elle devint finalement une reine glorieuse, dont la renommée remplissait le monde (*et egressum est...*, vers. 14). Par ces mots, Ezéchiel décrit brièvement la formation du royaume d'Israël en Palestine. — *In decore meo...* C.-à-d., grâce aux dons divins qui viennent d'être énumérés (vers. 8 et ss.).

15-34. La honteuse ingratitude de Jérusalem. — *Fornicata es...* Le vers. 15 exprime l'idée principale de cet alinéa, qui sera ensuite reprise en sous-œuvre et développée. — *In nomine tuo*: à cause de ton renom. Le peuple hébreu abusa indignement de la gloire qu'il tenait de son Dieu (cf. vers. 14). — *Omni transeuntibus*. C.-à-d., à tous les faux dieux, puisque les adorateurs de

Jérusalem figurent son idolâtrie. — *Fecisti... excelsa...* Le culte sur les hauts lieux (vers. 16; cf. vi, 13, etc.). — *Hinc inde consuta*. Avec les riches vêtements que le Seigneur lui avait donnés, l'épouse infidèle dressait sur les hauteurs des tentes pour abriter ses crimes. — *Tuisti vasa...* (vers. 17). Autre abus des dons célestes. Ce verset et les deux suivants décrivent le culte des idoles proprement dites. — *Imagines masculinas*. Ce trait a été choisi à dessein, parce qu'il cadre mieux avec l'idée de la parabole. — *Operuisti illas* (vers. 18<sup>a</sup>). Les statues des faux dieux étaient, d'ordinaire, richement vêtues. Cf. Jer. x, 9; Bar. vii, 11, etc. — *Oleum... et thymiamum...* (vers. 18<sup>b</sup>-19). Offrandes de divers genres faites



Le dugong.

est utilisée pour fabriquer des sandales et des tentures. Voyez Ex. xxv, 5. — *Bysso*. D'après la Vulgate et les LXX, il s'agirait d'une ceinture de fin lin (*cinat te*). Le verbe hébreu *hâbâs* désigne plutôt le turban enroulé autour de la tête. — *Subtilibus*: d'étoffes légères. Le mot hébreu correspondant, *mésit*, n'est employé qu'ici et au vers. 13. Les rabbins croient que c'est le nom de la soie. — *Et ornata...* Après les vêtements, la parure, non moins précieuse que belle (vers. 11 et ss.). Les bijoux énumérés sont ceux que portent habituellement les femmes de l'Orient. — *Circulos auribus...* (vers. 12): l'anneau suspendu au nez. Cf. Gen. xxiv, 22; Is. iii, 21 et la note (*Atl. archéol.*, pl. vi, fig. 6-7). — *Coro-*

sant l'un à l'autre, et là tu t'es prostituée comme on ne l'a jamais fait et comme on ne le fera jamais.

17. Et tu as pris tes belles parures qui étaient faites de l'or et de l'argent que je t'avais donnés, et tu t'en es fait des images d'hommes, auxquelles tu t'es prostituée.

18. Tu as pris tes vêtements de diverses couleurs, et tu les en as couvertes, et tu as placé devant elles mon huile et mon encens.

19. Le pain que je t'avais donné, et la pure farine, l'huile et le miel dont je t'avais nourrie, tu les leur as présentés comme un sacrifice d'agréable odeur; voilà ce qui a été fait, dit le Seigneur Dieu.

20. Tu as pris tes fils et tes filles, que tu m'avais enfantés, et tu les leur as immolés pour qu'elles les dévorent. Est-ce peu de chose que ta fornication?

21. Tu as immolé mes fils, et tu les leur as donnés, en les consacrant.

22. Et après toutes tes abominations et tes prostitutions, tu ne t'es pas souvenue des jours de ta jeunesse, lorsque tu étais nue, pleine de confusion et foulée aux pieds dans ton sang.

23. Et après toute cette malice (malheur, malheur à toi, dit le Seigneur Dieu),

24. tu t'es bâti un lieu infâme, et tu t'es préparé une maison de prostitution sur toutes les places publiques.

25. A l'entrée de chaque rue tu as dressé la marque de ta prostitution; tu as rendu ta beauté abominable, tu t'es livrée à tous les passants, et tu as multiplié tes fornications;

26. tu t'es prostituée aux fils de l'Égypte, tes voisins aux grands corps, et

fornicata es super eis sicut non est factum, neque futurum est.

17. Et tulisti vasa decoris tui de auro meo atque argento meo, quæ dedi tibi, et fecisti tibi imagines masculinas, et fornicata es in eis.

18. Et sumpsisti vestimenta tua multicoloria, et operuisti illas, et oleum meum et thymiama meum posuisti coram eis.

19. Et panem meum quem dedi tibi, similam, et oleum, et mel, quibus enutrivisti te, posuisti in conspectu earum in odorem suavitatis; et factum est, ait Dominus Deus.

20. Et tulisti filios tuos et filias tuas, quas generasti mihi, et immolasti eis ad devorandum. Numquid parva est fornicatio tua?

21. Immolasti filios meos, et dedisti, illos consecrans, eis.

22. Et, post omnes abominationes tuas et fornicationes, non es recordata dierum adolescentiæ tuæ, quando eras nuda, et confusio plena, conculcata in sanguine tuo.

23. Et accidit post omnem malitiam tuam (væ, vœ tibi! ait Dominus Deus),

24. et ædificasti tibi lupanar, et fecisti tibi prostibulum in cunctis plateis.

25. Ad omne caput viæ ædificasti signum prostitutionis tuæ, et abominabilem fecisti decorem tuum; et divisisti pedes tuos omni transeunti, et multiplicasti fornicationes tuas;

26. et fornicata es cum filiis Ægypti, vicinis tuis, magnarum carnum; et

aux idoles. — *Tulisti filios...* Toujours la gradation ascendante dans le mal : Dieu reproche maintenant à Israël (vers. 20-21) les sacrifices humains en l'honneur des faux dieux. Sur cette pratique infâme, voyez Lev. xx, 2-5; Deut. xviii, 10; IV Reg. xvi, 3, et xvii, 17; Jer. xxxii, 35, etc. Ézéchiël la mentionne en plusieurs autres endroits; cf. xx, 26, 31; xxiii, 37, 39. — *Quas generasti mihi.* Circonstance aggravante : les enfants ainsi immolés étaient ceux de Jéhovah lui-même. Comp. le vers. 21. — *Ad devorandum* : pour être la pâture du feu. — *Et post omnes...* (vers. 22). Conclusion de cette première partie de l'énumération des crimes de Jérusalem et du peuple qu'elle représentait. — *Et accidit...* Comment les Juifs se sont livrés à tous les cultes idolâtriques sans exception (vers. 23-29).

— *Væ, vœ...* Exclamation indignée, au souvenir de tant de forfaits. — *Ædificasti... lupanar* (vers. 24). D'après l'ensemble du symbole : Tu t'es bâti des autels, des sanctuaires idolâtriques. — *Ad omne caput...* (vers. 25) : dans les lieux les plus fréquentés. Cf. Gen. xxxviii, 14 et ss. — *Cum filiis Ægypti* (vers. 26). Dieu avait défendu aux Hébreux de contracter des alliances avec les nations païennes d'alentour, de crainte qu'ils ne fussent entraînés par elles dans l'idolâtrie; mais ils avaient fréquemment désobéi à cet ordre, s'alliant tantôt aux Égyptiens, tantôt aux Assyriens, tantôt aux Chaldéens, comme on le leur reproche vigoureusement dans ce passage. — *Magnarum carnum* est un trait évidemment ironique, qui relève la honteuse sensualité des Égyptiens. Cf. xxiii, 20. — *Ecce... extendam...*

multiplicasti fornicationem tuam ad irritandum me.

27. Ecce ego extendam manum meam super te, et auferam justificationem tuam, et dabo te in animas odientium te filiarum Palæstinarum, quæ erubescunt in via tua scelerata.

28. Et fornicata es in filiis Assyriorum, eo quod necdum fueris expleta; et postquam fornicata es, nec sic es satiata;

29. et multiplicasti fornicationem tuam in terra Chanaan cum Chaldæis, et nec sic satiata es.

30. In quo mundabo cor tuum, ait Dominus Deus, cum facias omnia hæc opera mulieris meretricis et procacis?

31. Quia fabricasti lupanar tuum in capite omnis viæ, et excelsum tuum fecisti in omni platea; nec facta es quasi meretrix fastidio augens pretium;

32. sed quasi mulier adultera, quæ super virum suum inducit alienos.

33. Omnibus meretricibus dantur mercedes, tu autem dedisti mercedes cunctis amatoribus tuis; et dona donabas eis, ut intrarent ad te undique ad fornicandum tecum.

34. Factumque est in te contra consuetudinem mulierum in fornicationibus tuis, et post te non erit fornicatio; in eo enim quod dedisti mercedes, et mercedes non accepisti, factum est in te contrarium.

tu as multiplié tes fornications pour m'irriter.

27. Voici, je vais étendre ma main sur toi, je t'enlèverai ce que j'avais coutume de te donner, et je te livrerai à la volonté des filles de la Palestine, qui te haïssent et qui rougissent de ta conduite scélérate.

28. Tu t'es aussi prostituée aux fils des Assyriens, parce que tu n'étais pas encore satisfaite, et après cette prostitution tu n'as pas encore été rassasiée;

29. et tu as multiplié tes fornications dans le pays de Chanaan avec les Chaldéens, et même alors tu n'as pas été rassasiée.

30. Comment purifierai-je ton cœur, dit le Seigneur Dieu, puisque tu fais toutes les œuvres d'une prostituée et d'une femme éhontée?

31. Car tu t'es bâti un lieu infâme à l'entrée de chaque rue, et tu t'es fait un haut lieu dans toutes les places publiques; et tu n'as pas été comme une courtisane qui, par son dédain, se met à un plus haut prix,

32. mais comme une femme adultère qui, à la place de son mari, amène des étrangers.

33. On donne un salaire à toutes les prostituées; mais toi, tu as payé tous tes amants et tu leur as fait des cadeaux, afin qu'ils vinssent de tous côtés auprès de toi pour faire le mal avec toi.

34. Ainsi il t'est arrivé dans ta prostitution le contraire de ce qui se passe habituellement pour les femmes, et il n'y aura pas de fornication comme la tienne; car, en donnant des présents au lieu d'en recevoir, tu as été le contraire des autres.

(vers. 27). D'après la Vulgate, Jéhovah interrompait un instant la description des crimes des Juifs, pour lancer contre eux une menace très vive. Mais l'hébreu emploie le prétérit: J'ai mis ma main sur toi, et j'ai enlevé...; et je t'ai livrée... Il est donc question de châtiments passés. — *Justificationem*... Hébr.: ta part. C.-à-d., la nourriture et les vêtements auxquels Jérusalem avait droit en qualité d'épouse. Cf. Ex. xxi, 10. — *Filiarum Palæstinarum*. Allusion au long et douloureux asservissement d'Israël par les Philistins, au temps des Juges. Quoique païen, ce peuple était indigné de la conduite ignoble des Hébreux: *quæ erubescunt*... — *Nec sic satiata*. Dément tristement expressif, répété deux fois de suite (cf. vers. 28 et 29). — *In quo mundabo*... Variante dans l'hébreu: Comme ton cœur est faible! C.-à-d., mou, corrompu. Conclusion très

mordante (vers. 30-34) de ce sombre tableau. Cette épouse infidèle ne diffère des autres prostituées que par un seul point: celles-ci péchent par amour du gain, tandis que Jérusalem paye ses complices. Cf. Os. viii, 9-10. — *Fabricasti*... (vers. 31): à la façon des courtisanes vulgaires. Voici maintenant la différence: *nec quasi... augens*... (vers. 32). Elle ne s'est point livrée au plus offrant, mais elle n'a songé qu'à satisfaire ses passions d'une manière effrénée, n'étant jamais assouvie (*super virum... alienos*..., vers. 32). Par là-même, l'inconduite de Jérusalem avait une perversité particulière, puisque c'était l'inconduite d'une femme mariée (*quasi... adultera*). — *Omnibus... dantur*... Développement de la même pensée (vers. 33-34). — *Tu autem dedisti*... Voyez les versets 17-21. Jérusalem donnait aux idoles tout ce qu'elle possédait.

35. C'est pourquoi, prostituée, écoute la parole du Seigneur.

36. Ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que ton argent a été dissipé, et que ton ignominie a été découverte dans tes fornications avec tes amants, et avec tes idoles abominables, auxquelles tu as donné le sang de tes enfants,

37. voici, je rassemblerai tous tes amants, auxquels tu t'es prostituée, tous ceux que tu as aimés avec tous ceux que tu haïssais; je les rassemblerai de toutes parts contre toi, et je mettrai à nu ton ignominie devant eux, et ils verront toute ta honte.

38. Je te jugerai comme on juge les femmes adultères et ceux qui répandent le sang, et je ferai de toi une victime sanglante de fureur et de jalousie.

39. Je te livrerai entre leurs mains, et ils détruiront ton lieu de débauche, et ils renverseront ta retraite d'impudicité; ils te dépouilleront de tes vêtements, ils enlèveront ta magnifique parure, et ils te laisseront toute nue et pleine d'ignominie;

40. ils amèneront contre toi une multitude, ils te lapideront avec des pierres, et ils te perceront de leurs épées;

41. ils mettront le feu à tes maisons et les brûleront, ils feront justice de toi aux yeux d'un grand nombre de femmes, et tu cesseras de te prostituer, et tu ne feras plus de cadeaux.

42. Alors mon indignation à ton égard s'apaisera; ma jalousie se retirera de toi, je me tiendrai en paix et je ne m'irriterai plus.

35. Propterea, meretrix, audi verbum Domini.

36. Hæc dicit Dominus Deus : Quia effusum est æs tuum, et revelata est ignominia tua in fornicationibus tuis super amatores tuos, et super idola abominationum tuarum, in sanguine filiorum tuorum quos dedisti eis,

37. ecce ego congregabo omnes amatores tuos, quibus commista es, et omnes quos dilexisti, cum universis quos oderas; et congregabo eos super te undique, et nudabo ignominiam tuam coram eis, et videbunt omnem turpitudinem tuam.

38. Et judicabo te judiciis adulterarum, et effundentium sanguinem; et dabo te in sanguinem furoris et zeli.

39. Et dabo te in manus eorum, et destruent lupanar tuum, et demolientur prostibulum tuum; et denudabunt te vestimentis tuis, et auferent vasa decoris tui, et derelinquent te nudam, plenamque ignominia;

40. et adducent super te multitudinem, et lapidabunt te lapidibus, et trucidabunt te gladiis suis;

41. et comburent domos tuas igni, et facient in te judicia in oculis mulierum plurimarum; et desines fornicari, et mercedes ultra non dabis.

42. Et requiescet indignatio mea in te, et auferetur zelus meus a te, et quiescam, nec irascar amplius.

35-52. Dieu châtiéra comme il convient cette épouse indigne. — *Propterea... audi.* Transition à la sentence. *Meretrix* : le plus infamant des noms est à bon droit appliqué à Jérusalem. — *Quia effusum...* (vers. 36). Ces lignes récapitulent l'acte d'accusation, avant la sentence. L'ingrate citée sera punie parce qu'elle a follement dépensé, pour le culte des idoles, tous les biens qu'elle avait reçus de Jéhovah. Comp. les vers. 10-13, 16-19. — *Super* (c.-à-d. avec) *amatores...* Dieu nomme ainsi les nations païennes dont les Juifs avaient recherché l'amitié et adopté les coutumes. Cf. vers. 23-29; Os. II, 10, etc. Et pourtant ils avaient été constamment en guerre avec elles, et avaient de légitimes raisons de les haïr (*quos oderas*, vers. 37). — *Eccè ego...* Pronom majestueux, terrible. L'époux offensé conduira la femme adultère devant le tribunal et l'accusera sans pitié. Il faut que, devant tous ceux avec qui elle a péché, elle soit profondément humiliée : *congregabo...* et *nudabo...* Cf. Os. II, 5, 12. Peut-être,

dans les temps anciens, traitait-on réellement ainsi les femmes adultères. — *Judicatis adulterarum* (vers. 38). Elles étaient, en outre, condamnées à mort, comme les homicides (*et effundentium furoris...* C.-à-d. : Je ferai de toi une victime sanglante de ma colère et de ma jalousie. Cf. Prov VI, 34, etc. — *Dabo te in manus...* (vers. 39). Grande ironie dans le châtiement de la coupable : ce sont ses complices mêmes qui serviront d'instruments à Dieu pour la punir; car il faut que sa honte soit égale à sa gloire d'autrefois (*auferent vasa decoris...*). — *Lapidabunt te* (vers. 40). C'était le supplice des adultères. Cf. Joan. VIII, 5, etc. — *Comburent domos...* (vers. 41). Prédiction très claire de la prise et de la destruction de Jérusalem par les Gentils. — *In oculis mulierum...* Comme plus haut, vers. 27<sup>b</sup>, ce sont les nations païennes qui sont désignées par cette métaphore, qui s'harmonise si bien avec le sens général de la parabole. « Le comble de l'opprobre

43. *Eo quod non fueris recordata dierum adolescentiæ tuæ, et provocasti me in omnibus his, quapropter et ego vias tuas in capite tuo dedi, ait Dominus Deus; et non feci iuxta scelera tua in omnibus abominationibus tuis.*

44. *Ecce omnis qui dicit vulgo proverbium, in te assumet illud, dicens : Sicut mater, ita et filia ejus.*

45. *Filia matris tuæ es tu, quæ projecit virum suum et filios suos; et soror sororum tuarum es tu, quæ projecerunt viros suos et filios suos : mater vestra Cethæa, et pater vester Amorrhæus.*

46. *Et soror tua major, Samaria, ipsa et filiæ ejus, quæ habitant ad sinistram tuam; soror tua minor te, quæ habitat a dextris tuis, Sodoma, et filiæ ejus.*

47. *Sed nec in viis earum ambulasti, neque secundum scelera earum fecisti pauxillum minus; pene sceleratiora fecisti illis in omnibus viis tuis.*

48. *Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non fecit Sodoma, soror tua, ipsa et filiæ ejus, sicut fecisti, tu et filiæ tuæ.*

43. Parce que tu ne t'es pas souvenue des jours de ta jeunesse, et que tu m'as provoqué par tous tes excès, à cause de cela j'ai fait retomber ta conduite sur ta tête, dit le Seigneur Dieu; et je ne t'ai pas encore traitée selon toutes les abominations de tes crimes.

44. Voici, tous ceux qui emploient des proverbes t'appliqueront celui-ci : Telle mère, telle fille.

45. Tu es bien la fille de ta mère, qui a abandonné son mari et ses enfants; et tu es la sœur de tes sœurs, qui ont abandonné leurs maris et leurs enfants; votre mère est Céthéenne, et votre père Amorrhéen.

46. Ta sœur aînée est Samarie avec ses filles, qui habitent à ta gauche; ta jeune sœur, qui habite à ta droite, c'est Sodome avec ses filles.

47. Et tu n'as pas seulement marché dans leurs voies et commis plus ou moins leurs crimes, mais tu les as presque surpassées dans toutes tes voies.

48. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, Sodome, ta sœur, et ses filles, n'ont pas fait ce que tu as fait, toi et tes filles.

pour une femme est d'avoir à le subir en présence de ses rivales. » — *Destines fornicari.* Cela eut lieu après l'exil, l'idolâtrie des Juifs ayant alors complètement cessé. — *Requiescet indignatio...* (vers. 42). L'épouse criminelle une fois châtiée, la colère divine sera satisfaite et s'apaisera. — *Eo quod non...* Ce verset 43 résume tout l'alinéa qui précède (vers. 35-42). — *Dierum adolescentiæ...* L'ingrate citée avait eu grand tort d'oublier sa détresse première (vers. 3-5), la bonté ineffable avec laquelle Jéhovah l'en avait tirée (vers. 6 et ss.), et sa propre fidélité si touchante. Cf. Jer. II, 2 et la note. — *Vias... in capite tuo.* Locution très expressive, pour dire qu'elle a été punie selon ses crimes. Et cependant le Seigneur l'a ménagée, même en la châtiant avec sévérité : *non feci iuxta...* Si l'on adopte, avec le syriaque, le chaldéen et de nombreux interprètes modernes, la note marginale du texte hébreu (le *q'rt*), on obtiendra cet autre sens : Tu ne commettras pas d'énormité (allusion à l'impudence de son idolâtrie), en outre de tes abominations. — *Ecce...* Vers. 44-52 : Jérusalem a largement mérité la divine vengeance, car elle est en tout point une Chananéenne; elle est la digne sœur de Samarie et de Sodome, qu'elle a même dépassées dans le crime. — *Omnis qui... proverbium.* Les Orientaux ont toujours été de grands amateurs de proverbes. Celui que cite Ézéchiel, *Sicut mater, ita...* est plein d'ironie. Quel d'étonnant à ce que Jérusalem se soit ainsi avilie ? Pensez donc à sa mère ! Cf. vers. 3<sup>e</sup>. — *Filia*

*matris...* (vers. 45). Dieu montre avec quelle rigoureuse exactitude le proverbe en question s'applique à la capitale juive. — *Quæ projecit virum...* Profonde pensée : Jéhovah était aussi, en tant que Dieu créateur, l'époux mystique des nations païennes; mais elles n'avaient pas tardé à se séparer de lui. Cf. Rom. I, 18-25, et III, 28. — *Soror sororum...* Jérusalem montre également par sa conduite qu'elle est la vraie sœur de Samarie et de Sodome, dont elle a reproduit si tristement les mœurs honteuses. — *Soror... major...* (vers. 46). Samarie, la capitale du royaume schismatique des dix tribus, est appelée la sœur aînée de Jérusalem, à cause de son territoire plus étendu. *Filiæ ejus* est un hébraïsme : les villes secondaires qui dépendaient de Samarie. — *Ad sinistram* : au nord de Jérusalem. Voyez IV, 4, et la note. — *Minor... a dextris.* Sodome était située au nord-est de Jérusalem. — *Filiæ ejus.* Les quatre autres villes maudites : Gomorrhe, Séboïm, etc. Cf. Gen. x, 19; XIV, 2. — *Sed nec in viis...* (vers. 47). Si Jérusalem a été meilleure que ces différentes villes, c'est pendant un temps relativement très court (*pauxillum nimis*); elle n'a pas tardé à les surpasser en malice. En effet, la culpabilité humaine ne se mesure pas seulement en elle-même, mais aussi par rapport aux grâces reçues et dont on a abusé. Voilà pourquoi Jérusalem était la plus criminelle des cités : *sceleratiora fecisti...* Cette proposition est démontrée en détail aux vers. 48-51. Cf. Matth. x, 15; XI, 23-24, etc. — *Vivo ego...* Un serment divin,

49. Voici quelle a été l'iniquité de Sodome, ta sœur : l'orgueil, l'excès des aliments et l'abondance, et l'oisiveté où elle vivait, elle et ses filles ; elles ne tenaient pas la main au pauvre et à l'indigent,

50. et elles se sont élevées et ont commis des abominations devant moi, et je les ai détruites, comme tu l'as vu.

51. Samarie non plus n'a pas commis la moitié de tes péchés ; mais tu les as vaincues l'une et l'autre par tes crimes, et tu as justifié tes sœurs par toutes les abominations que tu as faites.

52. Porte donc toi aussi ta confusion, toi qui as vaincu tes sœurs par tes péchés, en agissant plus criminellement qu'elles, car tu les as fait paraître justes ; sois donc confuse, toi aussi, et porte ton ignominie, toi qui as justifié tes sœurs.

53. Je les rétablirai, en ramenant les captifs de Sodome et de ses filles, et en ramenant les captifs de Samarie et de ses filles, et je ramènerai tes captifs au milieu d'elles,

54. afin que tu portes ton ignominie, et que tu sois confondue dans tout ce que tu as fait, pour les consoler.

55. Ta sœur Sodome et ses filles reviendront à leur ancien état, Samarie et ses filles reviendront à leur ancien état, et toi et tes filles vous reviendrez à votre ancien état.

49. Ecce hæc fuit iniquitas Sodomæ, sororis tuæ : superbia, saturitas panis et abundantia, et otium ipsius et filiarum ejus ; et manum egeno et pauperi non porrigebant ;

50. et elevatæ sunt, et fecerunt abominaciones coram me ; et abstuli eas, sicut vidisti.

51. Et Samaria dimidium peccatorum tuorum non peccavit ; sed vicisti eas sceleribus tuis, et justificasti sorores tuas in omnibus abominationibus tuis quas operata es.

52. Ergo et tu porta confusionem tuam, quæ vicisti sorores tuas peccatis tuis, sceleratius agens ab eis, justificatæ sunt enim a te ; ergo et tu confundere, et porta ignominiam tuam, quæ justificasti sorores tuas.

53. Et convertam restituens eas conversione Sodomorum cum filiiabus suis, et conversione Samariæ et filiarum ejus, et convertam reversionem tuam in medio earum,

54. ut portes ignominiam tuam, et confundaris in omnibus quæ fecisti consolans eas.

55. Et soror tua Sodoma et filiæ ejus revertentur ad antiquitatem suam, et Samaria et filiæ ejus revertentur ad antiquitatem suam, et tu et filiæ tuæ revertimini ad antiquitatem vestram.

pour attester la vérité de l'assertion qui suit. — *Superbia, saturitas...* (vers. 49). Causes diverses des crimes horribles de Sodome : l'orgueil, la richesse, l'oisiveté lui firent oublier Dieu et la plongèrent dans le mal. — *Sicut vidisti* (vers. 50). D'après l'hébreu, les LXX, le syriaque : Comme j'ai vu. Echo de la parole du Seigneur au temps de la ruine de la Pentapole, Gen. xviii, 20-21 : Je verrai s'ils ont agi (les habitants de Sodome)... — *Justificasti sorores...* (vers. 51). Hyperbole très expressive. Comparés à ceux de Jérusalem, les crimes de Sodome et de Samarie paraissent beaucoup moins graves. — *Ergo et tu porta...* (vers. 52). Conclusion énergique. Jérusalem subira à son tour la honte de la ruine. — *Quæ vicisti*. Hébr. : Toi qui condamnais tes sœurs. C.-à-d., toi qui les jugeais sévèrement, et qui te regardais comme une sainte à côté d'elles.

53-63. Promesses de pardon. Ce pardon, toutefois, sera une source de profonde humiliation pour Jérusalem, car il lui révélera toute la gravité de ses fautes. Passage remarquable : le Seigneur vient d'établir, au point de vue des crimes et des châtements, un rapprochement intime entre Jérusalem et deux autres villes grièvement coupables ; il continue la comparaison sous le rapport de la miséricorde divine, qui n'attein-

dra pas moins Sodome et Samarie que la cité du temple et de la royauté légitime. — *Et convertam restitutionem...* L'hébreu dit plus clairement : Je ramènerai leurs captifs, les captifs de Sodome et de ses filles (c.-à-d., de ses villes ; voyez le vers. 48<sup>b</sup>), et les captifs de Samarie et de ses filles, et tes captifs au milieu d'elles (c.-à-d., au milieu des leurs). Sans doute Sodome n'était plus, et ses habitants avaient tous péri ; mais c'est là une très belle figure de langage, pour dire que le Seigneur n'aura pas seulement pitié de Jérusalem, mais de tous les autres pécheurs, s'ils remplissent les conditions exigées par la justice et la sainteté divines. — *Ut portes ignominiam...* (vers. 54). Cette honte devait consister en ce que Jérusalem, qui était par excellence la cité de Jéhovah et qui possédait, à ce titre, de si glorieux privilèges, ne serait pas moins châtiée pour ses crimes que les villes infâmes de Samarie et de Sodome, et en ce que ses deux sœurs auraient part, aussi bien qu'elle, à la miséricorde. — *Consolans eas*. Le sort de Jérusalem devait consoler doublement Sodome et Samarie : d'une part, elle serait punie comme elles, pour ses péchés ; de l'autre, elles obtiendraient elles-mêmes un pardon semblable au sien. — *Revertentur ad antiquitatem...* (vers. 55). C.-à-d. l

56. Non fuit autem Sodoma, soror tua, audita in ore tuo, in die superbiæ tuæ,

57. antequam revelaretur malitia tua, sicut hoc tempore in opprobrium filiarum Syriæ, et cunctarum in circuitu tuo filiarum Palesinarum quæ ambiunt te per gyrum.

58. Scelus tuum et ignominiam tuam tu portasti, ait Dominus Deus.

59. Quia hæc dicit Dominus Deus : Et faciam tibi, sicut despexisti juramentum, ut irritum faceres pactum ;

60. et recordabor ego pacti mei tecum in diebus adolescentiæ tuæ, et suscitabo tibi pactum sempiternum.

61. Et recordaberis viarum tuarum, et confunderis, cum receperis sorores tuas te majores cum minoribus tuis ; et dabo eas tibi in filias, sed non ex pacto tuo.

62. Et suscitabo ego pactum meum tecum, et scies quia ego Dominus ;

63. ut recorderis, et confunderis, et non sit tibi ultra aperire os præ confusione tua, cum placatus tibi fuero in omnibus quæ fecisti, ait Dominus Deus.

56. On n'a pas entendu sur tes lèvres le nom de ta sœur Sodome, au temps de ton orgueil,

57. avant que ta méchanceté fût découverte, comme elle l'a été en ce temps, où tu es devenue un objet d'opprobre pour les filles de Syrie, et pour toutes les filles de Palestine qui t'environnent.

58. Tu as porté tes crimes et ton ignominie, dit le Seigneur Dieu.

59. Car ainsi parle le Seigneur Dieu : Je te traiterai comme tu as agi, toi qui as méprisé ton serment et qui as violé l'alliance ;

60. et je me souviendrai de mon alliance avec toi au jour de ta jeunesse, et je contracterai avec toi une alliance éternelle.

61. Tu te souviendras alors de tes voies, et tu seras confondue, lorsque tu recevras tes sœurs, les grandes et les petites ; et je te les donnerai pour filles, mais non en vertu de ton alliance.

62. J'établirai mon alliance avec toi, et tu sauras que je suis le Seigneur,

63. afin que tu te souviennes, et que tu sois confondue, et que tu ne puisses plus ouvrir la bouche dans ta confusion, lorsque je t'aurai pardonné tout ce que tu as fait, dit le Seigneur Dieu.

à l'état heureux et prospère dans lequel se trouvaient les trois cités avant de subir la rigueur des jugements célestes. — *Non... audita in ore...* (vers. 56). A l'époque de sa splendeur, avant l'humiliation que lui avaient méritée ses fautes (*antequam revelaretur...*, vers. 57), Jérusalem méprisait tellement Sodome, qu'elle ne daignait pas même prononcer son nom maudit. — *Sicut hoc tempore in...* Passage à interpréter d'après l'hébreu, qui est plus clair : Comme au temps où tu as été outragée par les filles de Syrie et toutes les filles des Philistins qui sont autour de toi. Sur ces outrages, voyez IV Reg. xv, 37 ; xvi, 6, et xxiv, 2 ; II Par. xxviii, 18 et ss. — *Scelus tuum...* (vers. 58). Les crimes sont la cause, et la honte l'effet. — *Quia hæc dicit...* La promesse du Seigneur reçoit de nouveaux développements (vers. 55-63). Jérusalem s'entend dire que, si elle est un jour rétablie à tout jamais, et de nouveau placée au-dessus de ses deux sœurs, ce ne sera point à cause de ses mérites, mais uniquement en vertu de la bonté de Dieu. Elle devra donc conserver très vivant le souvenir de ses iniquités, afin de se maintenir plus fidèle au devoir. — *Faciam... sicut despexisti...* Elle avait criminellement rompu l'alliance contractée avec Jéhovah (Jer. xi, 10, etc.) ; de là ses malheurs sans pareils. Le mot *juramentum* se rapporte au serment solennel par lequel le Seigneur avait confirmé cette alliance (cf. Deut.

xxvii, 11, etc.). — *Recordabor...* (vers. 60). Le châtimeut ne durera pas toujours ; le Seigneur aura pitié des coupables, et il rétablira le pacte du Sinaï, mais sur des bases nouvelles, de manière à le transfigurer et à lui assurer une éternelle durée : *pactum sempiternum*. Cf. Lev. xxvi, 41, 45 ; Jer. xxxi, 31 et ss. — Jérusalem, ainsi comblée des bienfaits divins, se souviendra de ses fautes passées (*viarum tuarum*, vers. 61), et elle en éprouvera une confusion particulière, dont le motif est aussitôt indiqué : *cum receperis...* Non seulement Samarie et Sodome, mais toutes les nations païennes lui seront associées, et ne formeront avec elle qu'une seule et même société. Elle perdra donc, sous ce rapport, ses anciens privilèges. Cependant elle conservera la prééminence (*dabo... in filias*) ; cela, à cause de la grande bonté du Seigneur envers elle, et nullement par suite d'un droit personnel, découlant de l'antique alliance (*non ex pacto...*). — *Suscitabo ego...* (vers. 62), *ut recorderis...* (verset 63). Dieu insiste sur cette double pensée : sa miséricordieuse bienveillance et la confusion de Jérusalem. Magnifique prédiction, en un très beau langage. Sa signification est claire : c'est le salut pour tous, même pour Sodome et Samarie, emblèmes de ce qu'il y a de plus coupable dans l'humanité. L'accomplissement n'est pas moins manifeste : l'Église du Christ, par laquelle ce salut devait être accordé au monde, a com-

## CHAPITRE XVII

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, propose une énigme, et raconte une parabole à la maison d'Israël.

3. Tu leur diras : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Un grand aigle, aux grandes ailes, au corps très long, plein de plumes aux diverses couleurs, vint sur le Liban, et emporta la moelle d'un cèdre.

4. Il arracha le sommet de ses branches et le transporta au pays de Chanaan ; il le déposa dans la ville des marchands.

5. Il prit de la graine du pays, et il la mit en terre comme une semence, afin qu'elle prit racine et s'affermît auprès d'eaux abondantes ; il la planta sur la surface de la terre.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, propono ænigma, et narra parabolam ad domum Israel.

3. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Aquila grandis magnarum alarum, longo membrorum ductu, plena plumis et varietate, venit ad Libanum, et tulit medullam cedri.

4. Summitatem frondium ejus avulsit, et transportavit eam in terram Chanaan ; in urbe negotiatorum posuit illam.

5. Et tulit de semine terræ, et posuit illud in terra pro semine, ut firmaret radicem super aquas multas ; in superficie posuit illud.

mencé d'abord chez les Juifs ; puis elle a bientôt admis des croyants de toute nationalité sans exception. Cf. Rom. I, 36. Les prophéties de ce genre abondent dans les saints Livres et elles se commentent l'une l'autre.

3<sup>e</sup> La vigne plantée et arrachée. XVII, 1-24.

CHAP. XVII. — 1-10. La parabole. — *Et factum est...* Introduction (vers. 1-2). Des deux expressions synonymes *ænigma* (hébr., *hidah*) et *parabolam* (hébr., *másâb*), la première dénote le caractère mystérieux, la seconde le caractère symbolique de l'oracle. — *Aquila grandis*. « Les conquérants sont souvent comparés à l'aigle ; » cf. Deut. xxviii, 49 ; Is. xlvi, 11 ; Os. viii, 1 ; Hab. i, 8. Le grand aigle de ce passage représente Nabuchodonosor ; comp. le vers. 12 ; Jer. xlvi, 40, et xlix, 22. — *Magnarum...*, *longo...* Deux marques de puissance et de vigueur : avec ses ailes gigantesques (l'équivalent hébreu de *membrorum* désigne aussi des ailes), l'aigle en question pouvait voler au loin et fondre subitement sur sa proie. — *Plumis et varietate* : aux plumes de diverses couleurs. Image des mœurs et coutumes variées des nations multiples qui composaient l'empire de Nabuchodonosor. — *Venit ad Libanum* : au Liban, puis dans la Palestine cisjordanienne, et à Jérusalem, que cette haute montagne figure tout particulièrement. — *Tulit medullam...* Plutôt : le sommet (*summitatem frondium*, vers. 4), qui symbolise le roi Joachim, déporté à Babylone par Nabuchodonosor. — La locution *in terram Chanaan* ne saurait être prise ici dans son acception accoutumée, puisqu'il s'agit certainement de la Chaldée ; le mot *K'na'an* est donc un nom commun, auquel

il faut donner son sens primitif de trafic. La Chaldée était vraiment un pays de trafic, et Babylone une ville de marchands, le centre du commerce de l'Orient. — *Tulit de semine...* (vers. 5). Cette semence prise au pays de Juda, c'est le roi Sédécias, que Nabuchodonosor avait



Aigle royal.

mis sur le trône à la place de Joachim. Le vainqueur aurait pu faire gouverner le territoire de Juda par un de ses satrapes ; il préféra laisser à sa tête un prince juif, qu'il pensait devoir rester humblement soumis. — *In terra pro semine*. Hébr. : dans un champ de semence ; c.-à-d., dans un terrain fertile. — *Ut firmaret... super...* Hébr. : Il le mit près d'eaux nombreuses. Autre condition de prospérité dans laquelle se trouvait Sédécias. Sans doute, ce roi, tributaire des Chal-

6. Cumque germinasset, crevit in vineam latiore, humili statura, respicientibus ramis ejus ad eam, et radices ejus sub illa erant; facta est ergo vinea, et fructificavit in palmites, et emisit propagines.

7. Et facta est aquila altera grandis, magnis alis, multisque plumis; et ecce vinea ista quasi mittens radices suas ad eam, palmites suos extendit ad illam, ut irrigaret eam de areolis germinis sui.

8. In terra bona super aquas multas plantata est, ut faciat frondes, et portet fructum, ut sit in vineam grandem.

9. Dic : Hæc dicit Dominus Deus : Ergone prosperabitur? Nonne radices ejus evellet, et fructus ejus distringet, et siccabit omnes palmites germinis ejus,

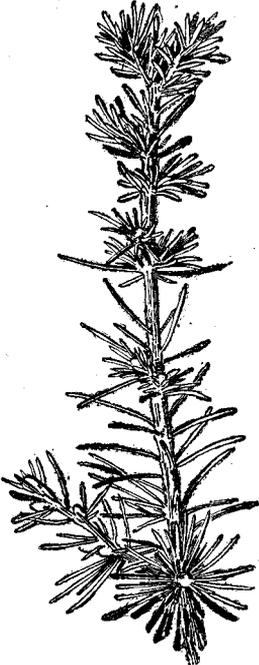
6. Lorsqu'elle eut poussé, elle crût et devint une vigne étendue, mais basse de taille, dont les branches regardaient l'aigle, et dont les racines étaient sous lui. Elle devint donc une vigne, et elle porta des sarments, et elle produisit des rejetons.

7. Il vint ensuite un autre grand aigle, aux grandes ailes et aux plumes épaisses; et voici que cette vigne sembla porter ses racines et étendre ses branches vers lui, afin qu'il l'arrosât comme ses parterres féconds.

8. Elle était plantée dans une bonne terre, près d'eaux abondantes, afin de produire des branches, et de porter du fruit, et de devenir une grande vigne.

9. Dis : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Prospérera-t-elle? *Le premier aigle* n'arrachera-t-il pas ses racines, n'abattra-t-il pas son fruit, ne desséchera-

déens, n'était plus le glorieux cèdre planté sur la montagne (vers. 3<sup>b</sup>); du moins, c'était un



Rameau de cèdre.

sauve (ainsi dit l'hébreu, au lieu de *in superfluo*), qui pouvait grandir au bord des eaux. —

*'Crevit in vineam...* (vers. 6). Autre comparaison, qui convient fort bien à la situation de Sédécias et de son royaume. Assurément, la vigne n'a qu'une humble taille, mais elle peut produire des fruits abondants et précieux. Et de fait, si les Juifs ne s'étaient pas follement révoltés avec Sédécias, ils auraient pu vivre heureux dans leur état de dépendance. Pour cela, il suffisait que les branches et les racines de la vigne qui les symbolise vécussent sous la dépendance du grand aigle : *respicientibus ramis...* — *Aquila altera...* (vers. 7) : le roi d'Égypte, comme il est dit au vers. 15. Il était, lui aussi, un puissant monarque, et il luttait alors contre le roi de Babylone, auquel il disputait l'hégémonie sur les contrées orientales. — *Magnis alis, multisque...* La description ne lui attribue pas, comme à Nabuchodonosor, une immense envergure et des plumes bigarrées; c'est que son territoire était moins étendu, et ses vassaux moins nombreux, moins variés. — *Et ecce vinea...* Sédécias, comptant que le roi d'Égypte l'aiderait à secouer le joug de Babylone, tenta de faire alliance avec lui : *mittens radices..., extendit...* Les mots *ut irrigaret...* complètent la métaphore et lui donnent une saveur toute locale, car ils font allusion à l'habile système d'irrigation par lequel les Égyptiens entretenaient une admirable fertilité dans leur pays. — *In terra bona...* (vers. 8). Comp. le vers. 5. Dieu revient sur les conditions relativement excellentes dans lesquelles se trouvait la vigne mystique de Juda, si elle avait su s'en contenter pour le moment. — *Dic...* (vers. 9). Hélas! elle ne s'en contentera pas, et elle provoquera ainsi la fureur de Nabuchodonosor, qui la détruira de fond en comble : *nonne... evellet...?* — Facilité avec laquelle il accomplira cette œuvre de ruine : *non in brachio grandit...* — *Ecce plantata...*; *nonne...* (vers. 10). Autre répétition emphatique. — Le *ventus urens* n'est autre que la colère du monarque chaldéen. C'est le vent d'est

t-il pas tous ses rejetons, afin qu'elle se flétrisse, sans qu'il faille un bras puissant ni un peuple nombreux pour la déraciner entièrement?

10. La voilà plantée : prospérera-t-elle? Lorsqu'un vent brûlant l'aura touchée, ne séchera-t-elle pas et ne se flétrira-t-elle pas dans le parterre où elle aura poussé?

11. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

12. Dis à cette maison qui m'irrite : Ne savez-vous pas ce que ces choses signifient? Dis : Voici que le roi de Babylone vient à Jérusalem; il en prendra le roi et les princes, et il les emmènera chez lui à Babylone.

13. Il choisira un membre de la race royale, il fera alliance avec lui et lui fera prêter le serment; il énumérera aussi les vaillants du pays,

14. afin que le royaume demeure humble, sans pouvoir s'élever, et qu'il garde son alliance et qu'il y soit fidèle.

15. Mais ce prince, se révoltant contre lui, a envoyé des ambassadeurs en Égypte, afin qu'elle lui donnât des chevaux et de grandes troupes. Celui qui a agi ainsi prospérera-t-il, et trouvera-t-il le salut? Celui qui a violé l'alliance échappera-t-il?

16. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, c'est dans le pays du monarque qui l'avait établi roi, dont il a violé le serment et rompu l'alliance, c'est au milieu de Babylone qu'il mourra.

17. Et le pharaon ne fera pas la guerre contre lui avec une grande armée et un peuple nombreux, quand on élèvera des retranchements et qu'on bâtera des forts, pour tuer une multitude d'hommes.

et arescet, et non in brachio grandi, neque in populo multo, ut evelleret eam radicibus?

10. Ecce plantata est; ergone prosperabitur? Nonne, cum tetigerit eam ventus urens, sicabitur, et in areis germinis sui arescet?

11. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

12. Dic ad domum exasperantem : Nescitis quid ista significant? Dic : Ecce venit rex Babylonis in Jerusalem; et assumet reges et principes ejus, et adducet eos ad semetipsum in Babylonem.

13. Et tollet de semine regni, ferietque cum eo foedus, et ab eo accipiet jusjurandum; sed et fortes terræ tollet,

14. ut sit regnum humile, et non elevetur, sed custodiat pactum ejus, et servet illud.

15. Qui recedens ab eo misit nuntios ad Ægyptum, ut daret sibi equos et populum multum. Numquid prosperabitur, vel consequetur salutem, qui fecit hæc? et qui dissolvit pactum, numquid effugiet?

16. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quoniam in loco regis qui constituit eum regem, cujus fecit irritum juramentum, et solvit pactum quod habebat cum eo, in medio Babylonis morietur.

17. Et non in exercitu grandi, neque in populo multo, facti contra eum pharaon prælium, in jactu aggeris, et in exstructione vallorum, ut interficiat animas multas.

(hébr. *qâdim*), très funeste pour les plantes, qu'il dessèche rapidement. Cf. xix, 2; Is. xxvii, 8, et xl, 7; Os. xiii, 16; Jon. iv, 8. — *In areis germinis...* Hébraïsme : dans les sillons où elle croît.

11-21. Explication de la parabole. — *Ad domum exasperantem* (vers. 12). C. à-d., aux Juifs. Cf. II, 15, etc. — *Vent...* *rex Babylonis*. Il s'agit de l'invasion racontée au IV<sup>e</sup> livre des Rois, xxiv, 14-16, et par Jérémie, xxxix, 1-2. Aussi les versets qui suivent, *assumet, adducet*, etc., devraient-ils être traduits par le prétérit (ils sont à ce temps dans l'hébreu). — *De semine regni* (vers. 13) : Sédécias, frère de Josias, et oncle de Joachim; membre, par conséquent de la famille royale. — *Ab eo... jusjurandum*. Ce serment, prêté par Sédécias au nom de Jéhovah, est mentionné formellement II Par. xxxvi, 13. — *Sed et fortes...* Déportation des citoyens les plus influents, pour affaiblir la contrée et la main-

tenir dans la soumission : *ut sit humile* (vers. 14). Comp. le vers. 6<sup>e</sup>. — *Recedens ab eo...* (vers. 15). Révolte insensée de Sédécias. Cf. vers. 7; IV Reg. xxiv, 20. — *Ut daret... equos*. L'Égypte possédait une cavalerie considérable. — *Numquid prosperabitur?* Même question qu'aux vers. 9 et 10. À la façon dont elle est posée, on sent qu'elle doit recevoir une réponse négative. Celui qui avait violé un serment prêté au nom du Seigneur (note du vers. 13) ne pouvait pas demeurer impuni. — *Vivo ego...* (vers. 16). Dieu jure à son tour, mais pour annoncer le châtement du coupable. — Les mots *in loco regis qui...* sont expliqués par *in medio Babylonis*. — *Non in exercitu...* (vers. 17). Comp. le vers. 9. Le pharaon qui régnait alors en Égypte était Ophra ou Apriès. Voyez Jer. xxxvii, 4; xliii, 30, et les notes. Il vint au secours de Jérusalem, au moment où les Chaldéens l'assiégeaient (*in jactu aggeris...*); mais il se retira aussitôt, sans même oser livrer ba-

18. Spreverat enim juramentum, ut solveret fœdus, et ecce dedit manum suam; et cum omnia hæc fecerit, non effugiet.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Vivo ego quoniam juramentum quod sprevit, et fœdus quod prævaricatus est, ponam in caput ejus.

20. Et expandam super eum rete meum, et comprehendetur in sagena mea; et adducam eum in Babylonem, et judicabo eum ibi in prævaricatione qua desepxit me.

21. Et omnes profugi ejus, cum universo agmine suo, gladio cadent; residui autem in omnem ventum dispergentur, et scietis quia ego Dominus locutus sum.

22. Hæc dicit Dominus Deus: Et sumam ego de medulla cedri sublimis, et ponam; de vertice ramorum ejus tenebrum distringam, et plantabo super montem excelsum et eminentem.

23. In monte summi Israel plantabo illud, et erumpet in germin, et faciet fructum, et erit in cedrum magnam; et habitabunt sub ea omnes volucres, et

18. Car il a méprisé le serment et rompu l'alliance, quoiqu'il eut donné sa main; après avoir fait toutes ces choses, il n'échappera pas.

19. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu: Par ma vie, je ferai retomber sur sa tête le serment qu'il a méprisé, et l'alliance qu'il a rompue.

20. J'étendrai mon rets sur lui, et il sera pris dans mon filet; je l'emmènerai à Babylone, et là je le jugerai, à cause de la perfidie avec laquelle il m'a méprisé.

21. Et tous ses fuyards, avec toutes ses troupes, tomberont par l'épée; ceux qui échapperont seront dispersés à tous les vents, et vous saurez que c'est moi, le Seigneur, qui ai parlé.

22. Ainsi parle le Seigneur Dieu: Alors, je prendrai de la moelle du grand cèdre, et je la placerai; du sommet de ses branches j'arracherai un tendre rameau, et je le planterai sur une montagne haute et élevée.

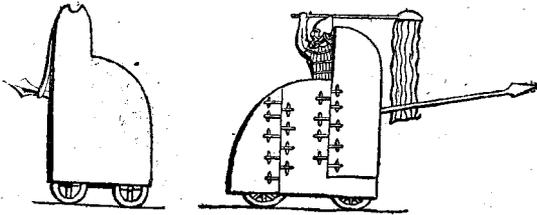
23. Je le planterai sur la haute montagne d'Israël; il poussera des rejetons, il portera des fruits et deviendra un grand cèdre; et tous les oiseaux ha-

taille aux assallants. — *Spreverat enim...* (vers. 18). Encore le parjure criminel de Sédécias. Comp. le vers. 19. Le trait *dedit manum...* représente d'une manière pittoresque le geste qui accompagnait les serments. — *Propterea...* Voici maintenant la

du châtiment d'Israël coupable, la révélation les transporte soudain aux jours du Messie rédempteur, dont ils décrivent les splendeurs avec un saint enthousiasme. Ici les couleurs sont naturellement empruntées à la parabole que termine ce glorieux tableau. —

*Sumam ego.* Le pronom est très accentué: cette fois, le Seigneur n'aura pas recours, comme précédemment (comp. les vers. 3-5), à un intermédiaire humain; il accomplira lui-même l'œuvre qu'il a en vue. — *De medulla...*

Hébr.: le sommet d'un grand cèdre. Voyez la note du vers. 3<sup>b</sup>. Ce cèdre figure de nouveau la race royale de David, et sa cime représente le prince le plus illustre de cette race, le Messie. — L'épithète *tenerum* convient très bien aux apparences humbles et faibles du Messie pendant sa vie mortelle. Cf. Is. xi, 2; LIII, 2, et les notes. — *Plantabo super montem...*: sur la glorieuse montagne de Sion. Cf. Ps. II, 6; Is. II, 2 et ss.; Mich. iv, 1 et ss., etc. — *Erumpet...* (vers. 23). Croissance merveilleuse de la petite branche. Elle deviendra peu à peu un cèdre gigantesque, qui étalera ses branches non seulement sur le territoire juif, comme la vigne mentionnée plus haut (vers. 7-8), mais sur l'univers entier. — *Habitabunt sub ea...* Notre-Seigneur Jésus-Christ emploiera cette même image pour décrire l'étendue de son royaume. Cf. Matth.



Béliers assyriens.

sentence proprement dite (vers. 19-20), dont les versets 1-18 ont formé comme les considérants. — *Expandam... rete* (vers. 20). Cf. XII, 13, etc. Cette image est immédiatement expliquée: *adducam... in Babylonem.* — *Desepxit me.* En violant son serment prêté au nom de Jéhovah, Sédécias avait profané et exposé au mépris des Chaldéens ce nom trois fois saint. — *Et omnes profugi...* Pour la réalisation, voyez IV Reg. xxv, 4-7; Jer. xxxix, 4-9, et LII, 7-11, 15, 24-30. 22-24. Le règne glorieux du Messie. Parole de grande consolation, qui retentit tout à coup, sans transition, à la suite de ces terribles menaces. Le fait n'est pas rare chez les prophètes:

— L'épithète *tenerum* convient très bien aux apparences humbles et faibles du Messie pendant sa vie mortelle. Cf. Is. xi, 2; LIII, 2, et les notes. — *Plantabo super montem...*: sur la glorieuse montagne de Sion. Cf. Ps. II, 6; Is. II, 2 et ss.; Mich. iv, 1 et ss., etc. — *Erumpet...* (vers. 23). Croissance merveilleuse de la petite branche. Elle deviendra peu à peu un cèdre gigantesque, qui étalera ses branches non seulement sur le territoire juif, comme la vigne mentionnée plus haut (vers. 7-8), mais sur l'univers entier. — *Habitabunt sub ea...* Notre-Seigneur Jésus-Christ emploiera cette même image pour décrire l'étendue de son royaume. Cf. Matth.

biteront sous lui, et tout ce qui vole fera son nid sous l'ombre de ses branches.

24. Et tous les arbres du pays sauront que c'est moi, le Seigneur, qui ai humilié le grand arbre et élevé l'arbre faible, qui ai desséché l'arbre vert et fait reverdir l'arbre sec. Moi, le Seigneur, j'ai parlé et j'ai agi.

universum volatile sub umbra frondium ejus nidificabit.

24. Et scient omnia ligna regionis quia ego Dominus humiliavi lignum sublime, et exaltavi lignum humile; et siccavi lignum viride, et frondere feci lignum aridum. Ego Dominus locutus sum, et feci.

## CHAPITRE XVIII

1. La parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. D'où vient que vous tournez entre vous cette parabole en proverbe dans le pays d'Israël, en disant : Les pères ont mangé du raisin vert, et les dents des enfants en sont agacées ?

3. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, cette parabole ne passera plus parmi vous en proverbe dans Israël.

4. Voici, toutes les âmes sont à moi : l'âme du fils est à moi comme l'âme du père ; l'âme qui aura péché est celle qui mourra.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Quid est quod inter vos parabolam vertitis in proverbium istud in terra Israel, dicentes : Patres comederunt uvam acerbam, et dentes filiorum obstupescunt ?

3. Vivo ego, dicit Dominus Deus, si erit ultra vobis parabola hæc in proverbium in Israel.

4. Ecce omnes animæ meæ sunt : ut anima patris, ita et anima filii mea est ; anima quæ peccaverit, ipsa morietur.

XIII, 32. — *Et scient... ligna...* (vers. 24). D'après le contexte, les arbres sont l'emblème des païens, qui devaient plus tard reconnaître l'œuvre de Dieu dans l'apparition du Messie. — *Humiliavi... et exaltavi...*; *siccavi...* Deux contrastes frappants : Jéhovah s'est complu à humilier l'orgueil de la maison royale de Juda (*lignum sublime, viride*), et à exalter son Christ (*lignum humide, aridum*). — *Ego Dominus...* Fièvre et majestueuse parole, pour conclure cet oracle.

4° La parfaite justice des jugements divins. XVIII, 1-32.

Page importante qui s'élève jusqu'aux régions les plus idéales du Nouveau Testament, pour mettre en relief cette haute vérité : Chacun sera jugé d'après sa propre conduite, et non d'après celle de ses aïeux. D'étranges erreurs et illusions avaient cours sur ce point chez les Juifs (comp. les vers. 19, 25, 29), et il importait de les renverser. Aussi est-ce à trois reprises différentes que l'on revient, au livre d'Ézéchiel, sur la liberté morale et la responsabilité individuelle de chaque homme devant Dieu. Cf. III, 18 et ss. ; xxxiii, 1-20. Les contemporains de notre prophète, oubliant leurs fautes personnelles, n'étaient que trop portés à attribuer leurs maux aux péchés des générations antérieures ; d'autre part, tout en se disculpant, ils se décourageaient, prétendant qu'ils ne pouvaient échapper au malheur, puisqu'ils se trouvaient fatalement englobés, quoi qu'ils fissent, dans le châtement de leurs ancêtres.

CHAP. XVIII. — 1-4. Le principe général, —

*Quid est quod...* (vers. 2). Les Juifs sont directement interpellés par Jéhovah, au sujet d'un proverbe moral qui avait cours parmi eux, et qui exprimait une intime solidarité. Jérémie, xxxi, 29-30 (voyez le commentaire), le cite aussi pour le réfuter brièvement, et pour affirmer que, sous la nouvelle Alliance, les hommes ne seront responsables que de leurs propres actes. Au lieu de la formule *parabolam... in proverbium...*, l'hébreu dit plus simplement : Pourquoi formulez-vous ce proverbe ? — *In terra Israel*. Hébr. : au sujet du pays d'Israël. — *Patres comederunt...*

Manière dramatique de dire que les enfants subissent les conséquences des péchés de leurs pères, tandis que ceux-ci étaient demeurés impunis. Cf. Num. xvi, 22 ; Thren. v, 7. — *Vivo ego...* (vers. 3). Les choses vont changer sous ce rapport ; Jéhovah l'affirme sous le sceau du serment. — *Si erit ultra...* Hébr. : Il n'y aura alors personne parmi vous formulant ce proverbe. — *Omnes animæ...* (vers. 4). Cette proposition sert de base à tout le chapitre. Toutes les âmes auront désormais des relations directes avec Dieu, qui, pour les juger, les envisagera individuellement, sans s'inquiéter de ce qu'auront fait leurs ancêtres. A ses yeux, la conduite du fils sera indépendante de celle du père, et le pécheur seul sera puni pour ses fautes (*anima quæ...*). — *Morietur*. La mort est le plus grand des châtements d'ici-bas, de même que la vie est la plus parfaite des bénédictions terrestres et le résumé de toutes les autres. Comp. les vers. 9, 17, etc. Elles sont prises ici comme réalité et comme symbole.

5. Et vir si fuerit justus, et fecerit iudicium et justitiam;

6. in montibus non comederit, et oculos suos non levaverit ad idola domus Israel; et uxorem proximi sui non violaverit, et ad mulierem menstruatam non accesserit;

7. et hominem non contristaverit, pignus debitori reddiderit, per vim nihil rapuerit, panem suum esurienti dederit, et nudum operuerit vestimento,

8. ad usuram non commodaverit, et amplius non acceperit, ab iniquitate averterit manum suam, et iudicium verum fecerit inter virum et virum;

9. in praeceptis meis ambulaverit, et iudicia mea custodierit, ut faciat veritatem: hic justus est, vita vivet, ait Dominus Deus.

10. Quod si genuerit filium latronem, effundentem sanguinem, et fecerit unum de istis,

11. et haec quidem omnia non facientem, sed in montibus comedentem, et uxorem proximi sui pollutentem,

12. egenum et pauperem contristantem, rapientem rapinas, pignus non reddentem, et ad idola levantem oculos suos, abominaciones facientem,

13. ad usuram dantem, et amplius accipientem, numquid vivet? Non vivet; cum universa haec detestanda fecerit, morte morietur, sanguis ejus in ipso erit.

14. Quod si genuerit filium qui, videns

5. Si un homme est juste, s'il agit selon l'équité et la justice;

6. s'il ne mange pas sur les montagnes, et s'il ne lève pas les yeux vers les idoles de la maison d'Israël; s'il ne viole pas la femme de son prochain et s'il ne s'approche pas d'une femme qui a ses mois;

7. s'il n'attriste personne, s'il rend au débiteur son gage, s'il ne prend rien par violence, s'il donne de son pain à celui qui a faim, s'il couvre d'un vêtement celui qui est nu,

8. s'il ne prête point à usure et ne reçoit pas plus qu'il n'a donné, s'il détourne sa main de l'iniquité et s'il rend un jugement équitable entre un homme et un autre;

9. s'il marche dans mes préceptes et observe mes ordonnances, pour agir selon la vérité: celui-là est juste, il vivra certainement, dit le Seigneur Dieu.

10. Que si cet homme a un fils qui soit voleur, qui répande le sang, et qui commette quelque une de ces fautes,

11. quand même il ne les commettrait pas toutes, qui mange sur les montagnes, qui souille la femme de son prochain,

12. qui attriste l'indigent et le pauvre, qui commette des rapines, qui ne rende pas le gage, qui lève les yeux vers les idoles, qui fasse des abominations,

13. qui prête à usure et qui reçoive plus qu'il n'a prêté, est-ce que ce fils vivra? Il ne vivra pas; puisqu'il a fait toutes ces choses détestables, il mourra certainement, et son sang sera sur sa tête.

14. Que si cet homme a un fils, qui,

5-20. Développement du principe à divers points de vue. Trois cas sont successivement examinés. — Premier cas, vers. 5-9: l'homme juste vivra. Après avoir dit d'une manière générale ce que c'est qu'un juste (*fecerit iudicium...*), Dieu caractérise sa conduite par quelques détails pratiques (vers. 6 et ss.). Le juste s'abstient de tout ce qui touche à l'idolâtrie (*in montibus*, le culte sur les hauts lieux; *comederit*, manger de la chair des victimes immolées dans ces sanctuaires prohibés; *oculos... ad idola*, le culte idolâtrique proprement dit). Il accomplit fidèlement les lois relatives au mariage: respect du lien conjugal, *uxorem proximi...*; obéissance à certaines interdictions que la nature même semble exiger, *et... non accesserit* (cf. Lev. xv, 24, et xviii, 19). Il remplit tous les devoirs que la charité et la justice lui imposent envers le prochain, vers. 7-8: *... non contristaverit* (hébr.: il n'opprime personne; de même aux vers. 12 et 16), *pignus reddiderit* (la loi mosaïque était formelle sur ce point; cf. Ex. xxii, 26; Deut. xxiv, 6, etc.), *per*

*vim nihil...* (les cas de violence ouverte n'étaient pas rares en ces temps troublés), *panem...*, et *nudum...* (devoirs positifs de charité; cf. Job, xxxi, 16-22; Is. lviii, 5, 7, etc.), *ad usuram...* (les Juifs n'y étaient que trop portés; aussi la loi luttait-elle dès l'origine contre cette tendance égoïste; cf. Ex. xxii, 15; Lev. xxv, 35-37, etc.), *iudicium verum...* (les juges d'alors pouvaient aisément fouler aux pieds les droits les plus sacrés). Le vers. 9 récapitule en abrégé tous les devoirs du juste (*in praeceptis meis...*), et lui promet sa récompense (*vita vivet*). — Second cas, vers. 10-13: le mauvais fils d'un bon père sera rigoureusement puni. Ce fils criminel est à son tour caractérisé brièvement: c'est un homme violent, un brigand (*latronem*), un homicide (*effundentem...*); il commet sans scrupule les péchés mentionnés plus haut (*unum de istis*; cf. verset 6-8): sa punition est certaine, *morte morietur*. — Troisième cas, vers. 14-20: le fils juste et saint d'un mauvais père sera béni de Dieu. — *Super montes...* Répétition de la même

voyant tous les péchés que son père a commis, soit saisi de crainte et ne fasse rien de semblable,

15. qui ne mange pas sur les montagnes, et qui ne lève pas ses yeux vers les idoles de la maison d'Israël, qui ne viole pas la femme de son prochain,

16. qui n'attriste personne, qui ne retienne pas le gage, qui ne prenne rien par violence, qui donne de son pain au pauvre, qui couvre d'un vêtement celui qui est nu,

17. qui détourne sa main de toute injustice envers le pauvre, qui ne donne point à usure et ne reçoive rien au delà de ce qu'il a prêté, qui observe mes ordonnances, et qui marche dans mes préceptes : celui-là ne mourra pas pour l'iniquité de son père, mais il vivra certainement.

18. Son père, parce qu'il avait calomnié, et fait violence à son frère, et commis le mal au milieu de son peuple, est mort dans son iniquité.

19. Et vous dites : Pourquoi le fils n'a-t-il pas porté l'iniquité de son père ? C'est parce que le fils a agi selon l'équité et la justice, qu'il a gardé tous mes préceptes et les a pratiqués ; il vivra certainement.

20. L'âme qui a péché est celle qui mourra ; le fils ne portera pas l'iniquité du père, et le père ne portera pas l'iniquité du fils ; la justice du juste sera sur lui, et l'impunité de l'impie sera sur lui.

21. Mais si l'impie fait pénitence de tous les péchés qu'il avait commis, s'il garde tous mes préceptes et s'il agit selon l'équité et la justice, il vivra certainement et ne mourra point.

• 22. Je ne me souviendrai plus de toutes les iniquités qu'il avait commises ; il vivra dans la justice qu'il aura pratiquée.

23. Ce que je veux, est-ce la mort de l'impie ? dit le Seigneur Dieu, et n'est-ce pas qu'il se retire de ses voies et qu'il vive ?

omnia peccata patris sui quæ fecit, timuerit, et non fecerit simile eis ;

15. super montes non comederit, et oculos suos non levaverit ad idola domus Israel, et uxorem proximi sui non violaverit,

16. et virum non contristaverit, pignus non retinuerit, et rapinam non rapuerit, panem suum esurienti dederit, et nudum operuerit vestimento,

17. a pauperis injuria averterit manum suam, usuram et superabundantiam non acceperit, judicia mea fecerit, in præceptis meis ambulaverit : hic non morietur in iniquitate patris sui, sed vita vivet.

18. Pater ejus, quia calumniatus est, et fecit vim fratri, et malum operatus est in medio populi sui, ecce mortuus est in iniquitate sua.

19. Et dicitis : Quare non portavit filius iniquitatem patris ? Videlicet quia filius judicium et justitiam operatus est, omnia præcepta mea custodivit, et fecit illa ; vivet vita.

20. Anima quæ peccaverit, ipsa morietur ; filius non portabit iniquitatem patris, et pater non portabit iniquitatem filii ; justitia justis super eum erit, et impietas impiorum erit super eum.

21. Si autem impius egerit poenitentiam ab omnibus peccatis suis, quæ operatus est, et custodierit omnia præcepta mea, et fecerit judicium et justitiam, vita vivet, et non morietur.

22. Omnium iniquitatum ejus, quæ operatus est, non recordabor ; in justitia sua, quam operatus est, vivet.

23. Numquid voluntatis meæ est mors impiorum ? dicit Dominus Deus ; et non ut convertatur a viis suis, et vivat ?

nomenclature, avec quelques légères additions ou variantes. — *Pater ejus...* (vers. 18). Le père a été coupable et a reçu son châtimeut : cela suffit. Il n'y a aucune raison pour punir son fils, innocent et juste. — *Et dicitis...* (vers. 19). Le Seigneur cite une objection que le peuple est censé lui adresser, conformément aux idées alors admises, et il y répond aussitôt, quoiqu'il l'eût déjà prévenue (comp. le vers. 18) : *Videlicet, quia...* Dans le fils, Dieu ne contemple et ne juge que ses actes personnels, et nullement ceux du

père. — *Anima quæ...* (vers. 20). C'est le principe général (cf. vers. 4<sup>b</sup>), réitéré et développé, pour conclure cette partie du discours.

21-23. Aucun homme n'est lié à jamais par ses antécédents bons ou mauvais, de manière à ne pouvoir plus abandonner le chemin de la vertu ou celui du mal. C'est encore la même question, étudiée à un autre point de vue. Deux nouveaux cas sont envisagés. — *Si autem impius...* Premier cas, vers. 21-23 : l'impie qui fera pénitence et pratiquera de bon cœur la loi divine,

24. Si autem averterit se justus a justitia sua, et fecerit iniquitatem secundum omnes abominaciones quas operari solet impius, numquid vivet? Omnes justitiæ ejus, quas fecerat, non recordabuntur; in prævaricatione qua prævaricatus est, et in peccato suo quod peccavit, in ipsis morietur.

25. Et dixistis : Non est æqua via Domini! Audite ergo, domus Israël : Numquid via mea non est æqua? et non magis viæ vestræ pravæ sunt?

26. Cum enim averterit se justus a justitia sua, et fecerit iniquitatem, morietur in eis, in injustitia quam operatus est morietur.

27. Et cum averterit se impius ab impietate sua quam operatus est, et fecerit judicium et justitiam, ipse animam suam vivificabit;

28. considerans enim, et avertens se ab omnibus iniquitatibus suis quas operatus est, vita vivet, et non morietur.

29. Et dicunt filii Israël : Non est æqua via Domini! Numquid viæ meæ non sunt æquæ, domus Israël? et non magis viæ vestræ pravæ?

30. Idcirco unumquemque juxta vias suas judicabo, domus Israël, ait Dominus Deus. Convertimini, et agite penitentiam ab omnibus iniquitatibus vestris, et non erit vobis in ruinam iniquitas.

31. Projicite a vobis omnes prævarications vestras in quibus prævaricati estis, et facite vobis cor novum, et spiritum novum. Et quare moriemini, domus Israël?

24. Mais si le juste se détourne de sa justice, et s'il commet l'iniquité selon toutes les abominaciones que commet habituellement l'impie, est-ce qu'il vivra? Toutes les œuvres de justice qu'il avait faites seront oubliées; il mourra dans la prævarication où il est tombé, et dans le péché qu'il a commis.

25. Et vous avez dit : La voie du Seigneur n'est pas juste! Écoutez donc, maison d'Israël : Est-ce ma voie qui n'est pas juste? et ne sont-ce pas plutôt vos voies qui sont mauvaises?

26. Car lorsque le juste se sera détourné de sa justice, et qu'il aura commis l'iniquité, et qu'il sera mort dans cet état, il mourra à cause de l'injustice qu'il aura commise.

27. Et lorsque l'impie se détournera de l'impieeté qu'il a pratiquée, et qu'il agira selon l'équité et la justice, il fera vivre son âme;

28. car, en considérant son état, et en se détournant de toutes les iniquités qu'il a commises, il vivra certainement et ne mourra pas.

29. Et les enfants d'Israël disent : La voie du Seigneur n'est pas juste! Sont-ce mes voies qui ne sont pas justes, maison d'Israël? et ne sont-ce pas plutôt vos voies qui sont mauvaises?

30. C'est pourquoi je jugerai chacun selon ses voies, maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu. Convertissez-vous, et faites pénitence de toutes vos iniquités, et l'iniquité ne causera plus votre ruine.

31. Rejetez loin de vous toutes les prævarications dont vous vous êtes rendus coupables, et faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau. Pourquoi donc mourriez-vous, maison d'Israël?

sera pardonné et sauvé. Cela est dit en termes très nets et pleins de bonté. Notez surtout la conclusion : *Numquid voluntatis...* (vers. 23). Les Juifs ne se souvenaient pas assez de l'infâme miséricorde du Seigneur; c'est pourquoi ils comprenaient difficilement ces choses, qui nous paraissent si simples. — Second cas, vers. 24-29 : le juste qui deviendra pécheur sera puni, et il perdra tous les mérites qu'il avait acquis antérieurement (*justitiæ... non recordabuntur*). Le vers. 25<sup>a</sup> contient une nouvelle objection des Israélites (comp. le vers. 19<sup>a</sup>), à laquelle Jéhovah daigne encore répondre (vers. 25<sup>b</sup>-29). — *Non est æqua...* Ils osent prétendre que la manière d'agir du Seigneur dans ces divers cas est mal équilibrée, arbitraire par conséquent. La justification divine porte tour à tour sur les deux cas

qui précèdent (vers. 26, le juste devenant mauvais; vers. 27-28, l'impie qui s'est converti sincèrement). — *Et dicunt...* (vers. 29). Après sa réfutation si claire, Dieu répète la parole blasphématoire des Juifs, contre laquelle il proteste énergiquement.

30-32. Touchante exhortation à la pénitence, basée sur le principe qui vient d'être si longuement expliqué et justifié. — *Idcirco unumquemque...* C'est la conclusion naturelle de tout le chapitre. — *Convertimini*. Autre conclusion : puisque chacun sera jugé selon ses œuvres, il importe d'être trouvé sans tache à l'heure du jugement. — *Et non... in ruinam...* Hébr. : *À fin que l'iniquité ne soit pas pour vous une pierre d'achoppement.* — *Facite... cor novum*. Cf. xi, 19; Jer. iv, 4, et xxiv, 7; Ps. l, 12. — *Quare moriemini...?* Et,

32. Car je ne veux pas la mort de celui qui meurt, dit le Seigneur Dieu; convertissez-vous et vivez.

32. Quia nolo mortem morientis, dicit Dominus Deus; revertimini, et vivite.

CHAPITRE XIX

1. Et toi, fais une lamentation sur les princes d'Israël,

2. et dis : Pourquoi ta mère, comme une lionne, s'est-elle couchée parmi les lions, et a-t-elle nourri ses petits au milieu des lionceaux ?

3. Elle a élevé un de ses lionceaux, et il est devenu un lion, et il a appris à saisir la proie et à dévorer les hommes.

4. Les nations ont entendu parler de lui, et elles l'ont pris, non sans en recevoir des blessures, et elles l'ont emmené enchaîné dans le pays d'Égypte.

5. La mère, voyant qu'elle était sans force et que son espérance avait péri, prit un autre de ses lionceaux, et en fit un lion.

6. Il marcha parmi les lions, et il devint un lion, et il apprit à saisir la proie et à dévorer les hommes ;

1. Et tu, assume *planctum super principes Israel* ;

2. et dices : *Quare mater tua læna inter leones cubavit? in medio leunculorum enutrivit catulos suos?*

3. Et *eduxit unum de leunculis suis, et leo factus est; et didicit capere prædam, hominemque comedere.*

4. Et *audierunt de eo gentes, et non absque vulneribus suis ceperunt eum; et adduxerunt eum in catenis in terram Ægypti.*

5. *Quæ cum vidisset quoniam infirmata est, et perit expectatio ejus, tulit unum de leunculis suis, leonem constituit eum.*

6. *Qui incedebat inter leones, et factus est leo : didicit prædam capere, et homines devorare ;*

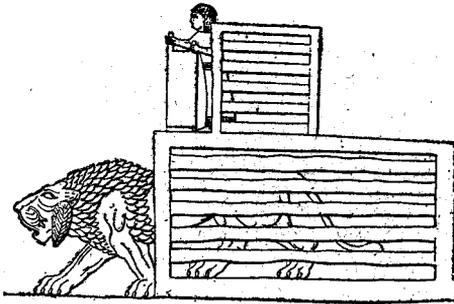
quoique Jéhovah soit le Dieu du salut (*nolo mortem...*; cf. vers. 23), ils périront certainement s'ils ne viennent à résipiscence.

5<sup>o</sup> Lamentation sur les princes de Juda. XIX, 1-14.

Cette lamentation lugubre est présentée sous la forme de deux paraboles : (vers. 1-9, vers. 10-14).

CHAP. XIX. — 1-9. Parabole de la Honne et des Lionceaux. — *Tu, assume...* Le vers. 1 sert de préambule à toute cette complainte. — *Planctum*. Hébr. : *qinah*, une élégie. Cf. Jer. VII, 29, etc. — *Super principes...* Trois rois de Juda sont mentionnés tour à tour : Joachaz, Jéchohias et Sédéclias. — *Dices*. Les vers. 2-4 racontent en termes figurés la captivité de Joachaz en Égypte. — *Mater tua læna*. Cette Honne ne désigne pas la mère du roi, mais le royaume de Juda. Les lions parmi lesquels on nous la montre étendue représentent donc les autres royaumes de l'Orient. — *Et eduxit...* (vers. 3). Hébr. : Elle le fit monter; c.-à-d., elle l'éleva. Joachaz monta sur le trône à l'âge de vingt-trois ans, après la mort de Josias, son père. — *Didicit capere...* Allusion très claire à la conduite du jeune monarque. Cf. IV Reg. XIII, 22. — *Non absque vulneribus...* (vers. 4). Hébr. : Il fut pris dans leur fosse. Souvent, pour s'emparer des bêtes fauves, on creusait une fosse profonde, que l'on

recouvrait de branchages, et dont l'animal ne pouvait plus sortir une fois qu'il y était tombé. — *In catenis*. D'après l'hébreu : avec des boucles. C.-à-d., avec un anneau passé aux lèvres. Cf. IV Reg. XIX, 28. — *In terram Ægypti*. Ces mots contiennent la clef de cette première partie



Lionne en cagee. (Bas-relief de Ninive.)

de la parabole. Après un règne de trois mois seulement, Joachaz fut déposé, puis emmené en Égypte par le pharaon Nécho. Cf. IV Reg. XXIII, 31-34; Jer. XXIII, 31-35. — *Quæ cum...* Jéchohias est à son tour déporté à Babylone (versets 5-9). — *Infirmata est*. Hébr. : (Quand la mère vit) qu'elle attendait en vain, que son es-

COMMENT. — VI.